



Conseil économique  
et social

Distr.  
LIMITÉE

E/CONF.91/L.45 (Abstract)  
2 décembre 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

SEPTIÈME CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES  
SUR LA NORMALISATION DES NOMS  
GÉOGRAPHIQUES

New York, 13-22 janvier 1998  
Point 4 de l'ordre du jour provisoire\*

RAPPORTS DES DIVISIONS ET DES GOUVERNEMENTS SUR LA SITUATION  
DE LEURS RÉGIONS ET LEURS PAYS ET SUR LES PROGRÈS ACCOMPLIS  
QUANT À LA NORMALISATION DES NOMS GÉOGRAPHIQUES DEPUIS LA  
SIXIÈME CONFÉRENCE

Rapport de la Suède

Document présenté par la Suède\*\*

Résumé

Les quatre instituts de toponymie suédois ont été réorganisés en 1993 et font à présent partie du nouvel Institut des langues et des traditions populaires [Språk-och folkminnesinstitutet (SOFI)]. En 1996, le Bureau national suédois du cadastre a fusionné avec le Service central d'information sur les biens fonciers, formant ainsi une nouvelle administration. Depuis 1974, la toponymie relève du Bureau du cadastre.

En septembre 1995, l'informatisation du nouveau registre des biens fonciers, qui contient environ 101 000 noms de lieux, faisant tous l'objet d'une analyse linguistique, a été achevée. La base de données des noms de lieux du Bureau national du cadastre contient désormais la totalité des 410 000 noms figurant sur la carte topographique de la Suède au 1/50 000 (série de cartes vertes) et sur la carte au 1/100 000 des régions montagneuses.

L'Institut des langues et des traditions populaires a entrepris d'informatiser les collections de ces quatre instituts de toponymie. Il prépare en outre un dictionnaire des noms de lieux en Suède [Svenskt ortnamnslexikon]

\* E/CONF.91/1.

\*\* Document établi par M. Hans Ringstam, Landskaps - och Fastighetsdata, Lantmäteriverket, Gävle.

(SOL)]. En collaboration, entre autres, avec des représentants de la population same, l'Institut de toponymie d'Umeå a, pour sa part, entrepris cette année de réaliser un recueil des noms de lieux Same, dont elle souhaite faire figurer un plus grand nombre sur les cartes.

En 1994, le Gouvernement a constitué une commission chargée d'étudier la possibilité d'adopter une loi sur la conservation, dans l'usage officiel, de noms de lieux hérités de langues autres que le suédois. Deux ans plus tard, la commission a remis son rapport, dans lequel elle propose que soit ajoutée à la loi sur les monuments historiques et fouilles archéologiques (Kulturminneslagen) une clause relative aux noms de lieux.

-----